

Département des Affaires Juridiques

Décision : DAJ2024-567

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL  
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche**  
relatifs à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu le Code de la commande publique ;**

**Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012**  
relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu le décret du 1<sup>er</sup> février 2023**  
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu la décision Inserm n° 2024-124**  
portant organisation et politique des achats de l'Institut national de la santé et de la recherche  
médicale ;

**Vu la décision Inserm n° DAJ2021-166 du 1<sup>er</sup> juillet 2021**  
relative aux nouvelles appellations des délégations régionales ;

**Vu la décision Inserm n° DAJ2024-125 du 1<sup>er</sup> janvier 2024**  
relative aux rôles et compétences des délégués régionaux

**Vu la décision Inserm n° DAJ2024-154 du 1<sup>er</sup> mars 2024**  
accordant délégation de pouvoirs aux délégués régionaux ;

**Vu la décision Inserm n° DAJ2024-139 du 1<sup>er</sup> janvier 2024**  
nommant Madame Laurence PARMANTIER déléguée régionale et ordonnatrice secondaire de  
la délégation régionale de Paris-IDF Sud de l'Inserm ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laurence PARMANTIER, déléguée régionale et ordonnatrice secondaire de la délégation régionale de Paris-IDF Sud de l'Inserm, et de Monsieur Philippe ARHETS, adjoint à la déléguée régionale, délégation de signature est accordée à Madame Anthonie PETIT, responsable des ressources humaines au sein de la délégation régionale de Paris-IDF Sud de l'Inserm, afin de signer, au nom du Président-directeur général de l'Inserm, et dans la limite de ses attributions, tout actes et documents :

- Nécessaires à la gestion individuelle des ressources humaines déconcentrée des personnels de sa circonscription, tous statuts confondus, sur lesquels elle a autorité, dans les domaines suivants :
  - le recrutement,
  - la gestion des carrières et des situations administratives des personnels au sein de l'Institut,

- la gestion de la paie,
- la gestion des autorisations de cumul d'activités donnant lieu à une consultance dans le secteur privé ou à de la valorisation de la recherche,
- la gestion des fins de carrière et des cessations d'activité ainsi que l'attribution de l'éméritat.

**Article 2 :** La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**Didier SAMUEL**